



LOCATION DE CARABINE .22

Contrat d'engagement pour les athlètes de 12 à 17 ans

Toutes les carabines qui vous sont louées sont très dispendieuses. Les carabines 0.22 coûtent \$6000.00 Les chargeurs coûtent \$140.00.

Ce sont des carabines de précision qui comportent de très petites pièces et qui sont très fragiles. Elles nécessitent d'être manipulées avec beaucoup de soin. Votre entraîneur vous indiquera la meilleure façon de les transporter et de les déposer.

Vos carabines doivent aussi être nettoyées, à chaque mois. Afin d'éviter qu'une partie de vos entraînements soit amputée, un frais d'entretien de \$100.00 est inséré au formulaire d'inscription et obligatoire. Après chaque entraînement pluvieux, vous devez essayer votre carabine à l'aide du papier brun fourni.

Le nettoyage de vos carabines fait partie de vos apprentissages et une formation de base sera intégrée à un de vos entraînements lorsque la température sera moins clémente.

L'entretien et la manipulation soigneuse de vos armes nous fera économiser des sommes importantes et nous donnera l'opportunité d'acheter d'autres armes afin de mieux vous servir.

Les armes vous seront remises de main à main par vos entraîneurs en prenant soin de vérifier l'état de votre arme et si tous les chargeurs sont présents. Il en sera de même pour la récupération de celles-ci à la fin de l'entraînement.

Selon le nombre d'inscriptions, il est possible que votre arme soit partagée. Nous vous encourageons après quelques années, à vous procurer votre arme, soit usagée ou neuve. Elles ont une excellente valeur de revente. D'ailleurs le club est souvent preneur. Pour tous les conseils concernant l'achat. Votre entraîneur-chef, vous donnera toutes les références nécessaires.

Les carabines vous sont louées à prix modique compte tenu du prix d'achat, si un bris survenait à la suite d'une négligence, la somme encourue pour la réparation ou le remplacement d'un chargeur pourrait vous être réclamée.

Vous devez vous inscrire pour le cours de Maniement sécuritaire des armes à feu (OBLIGATOIRE) dès 12 ans. Les cours sont disponibles par le biais des boutiques,

Propac, Sail, Latulipe et apporter à l'entraîneur-chef dans les 3 semaines du début de la saison, une preuve d'inscription.

Dès 14 ans, vous pourrez faire la demande de votre permis possession et acquisition d'armes à feu pour MINEUR, auprès de la GRC (info entraîneur-chef).

Athlètes du programme .22 de 12 à 17 ans

J'ai pris connaissance et je m'engage à respecter la procédure sur le prêt des armes.
J'offre ma collaboration et j'encouragerai les autres athlètes à en faire autant.

Nom de l'athlète : _____

Signature : _____

Date : _____

Engagement du parent de l'athlète du programme .22 de 12 à 17 ans

Comme parent, j'offre ma collaboration et je m'engage à encourager mon enfant à développer ce savoir-être et à respecter ces politiques durant toute la saison d'entraînement.

Nom du parent : _____

Signature : _____

Date : _____